

ALTIXIA
REIM

scpi

ALTIXIA CADENCE XII

L'épargne immobilière qui a l'objectif de
vous verser des revenus tous les mois

4^e

BULLETIN TRIMESTRIEL
Validité du 1^{er} octobre
au 31 décembre 2023

TRIMESTRE
2023

Ne manquez plus
rien de votre
épargne



Sommaire

L'actualité du trimestre	3
Votre SCPI en un coup d'oeil	4
La minute pédagogique de la libellule.....	5-6
Acquisition immobilière du trimestre	7
Patrimoine immobilier	8
Situation locative	9
Mouvements locatifs	9
Revenus distribués	10
Marché des parts & Evolution du capital	10
Pour en savoir plus	11
Informations pratiques	12

www.altixia.fr

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 – serviceclient@altixia.fr

L'ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

Quoi de neuf ?



Chers Associés,

Nous sommes heureux de vous proposer votre bulletin trimestriel d'information du 4^{ème} trimestre 2023. Cette édition, retrace les événements marquants et les perspectives qui s'offrent à la SCPI ALTIXIA CADENCE XII et à ses investisseurs soucieux de valoriser leur patrimoine immobilier, dans un contexte économique en perpétuelle évolution.

Malgré les défis posés par la hausse des taux d'intérêt, les investissements immobiliers sélectionnés par ALTIXIA REIM continuent de faire preuve de résilience, grâce à une belle diversification en termes de classes d'actifs, de localisations (grandes métropoles régionales), voire d'investissements contracycliques et opportunistes. Les rendements de ces actifs immobiliers demeurent attrayants, en particulier du fait de l'indexation des loyers qui progresse et de la stabilité de la demande locative, notamment dans les domaines de la logistique, du commerce et des loisirs.

En outre, nous sommes fiers de vous annoncer que votre SCPI a franchi une étape supplémentaire dans cette diversification en effectuant sa première acquisition à l'étranger. Notre choix s'est porté sur un commerce de proximité à Dublin, une ville européenne en pleine croissance économique.

De même, nous avons finalisé la première cession immobilière : un commerce à Rueil Malmaison vendu à son utilisateur, un laboratoire d'analyses médicales. Cette vente, à un prix supérieur à la

valeur d'expertise, a permis de réaliser une belle plus-value immobilière et vient confirmer la qualité des investissements sélectionnés.

Cette diversification ainsi que le dynamisme de votre SCPI renforcent sa résistance dans le contexte actuel comme le traduit également son taux de distribution en hausse chaque année depuis 2020.

En effet, le taux de distribution au titre de l'année 2023, sous réserve de validation en Assemblée Générale, s'élève à 5,60% pour un prix de souscription qui reste toujours inférieur à la valeur de reconstitution de votre SCPI, donc décoté par rapport à la valeur réelle de son patrimoine immobilier. Ainsi, vous pouvez continuer à investir dans la SCPI Cadence XII en bénéficiant du potentiel de croissance de votre patrimoine.

Enfin, votre SCPI pourra profiter cette année encore des opportunités immobilières qui se présenteront sur le marché grâce aux liquidités dont elle dispose pour 2024. Dans cette optique, nous prévoyons d'augmenter le taux de distribution prévisionnel au titre de l'année 2024 en le portant à plus de 6% (taux non garanti).

Pour cette nouvelle année 2024, nous tenons, chers associés, à vous exprimer notre gratitude pour votre confiance continue et vous assurons de notre engagement constant à votre service et celui de votre SCPI ALTIXIA CADENCE XII !

Bonne lecture



RÉDIGÉ PAR SONIA FENDLER
PRÉSIDENTE - ALTIXIA REIM



VOTRE SCPI ALTIXIA CADENCE XII en 1 coup d'oeil

au 31-12-2023

Performance & valeur des parts

TAUX DE DISTRIBUTION 2023

5,60%

Taux de distribution déterminé en rapportant le montant des coupons distribués en 2023, bruts de fiscalité et nets de frais de gestion, à la valeur de la part au 1^{er} janvier 2023

REVENUS MENSUELS VERSÉS

0,96 € par part au titre des mois d'octobre, novembre et décembre

PROCHAINS VERSEMENTS

29 FÉVRIER / **29** MARS / **30** AVRIL

PRÉVISIONNEL DE DISTRIBUTION (À LA DATE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN)

0,90 € par part au titre des mois de janvier, et mars et **1,02 €** par part au titre du mois de février (intégrant une quote part de plus values de cession d'actif), soit une distribution prévisionnelle de **2,82 €** au titre du 1^{er} trimestre 2024

PRIX DE SOUSCRIPTION

200 € par part

10 parts minimum pour une première souscription

VALEUR DE RETRAIT

182 € par part

DÉLAI DE JOUISSANCE

5 mois

soit une entrée en jouissance le 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date d'enregistrement de la souscription. Délai entre cette dernière et la date à partir de laquelle votre épargne est rémunérée. Exemple : les parts émises au mois de janvier entrent en jouissance le 1^{er} juillet

VALEUR DE RECONSTITUTION AU 31.12.2022

208,62 € par part

VALEUR DE RÉALISATION AU 31.12.2022

178,48 € par part

Patrimoine immobilier

VOLUME D'INVESTISSEMENT

134,9 M€

RENDEMENT MOYEN BRUT

6,36 %

base : loyers réels ou prévisionnels HT sur prix d'acquisition acte en main

DETTES ET ENGAGEMENTS

12,9 %

Le ratio d'endettement est exprimé sous la forme d'un rapport entre son endettement direct ou indirect (emprunts, engagements de paiement de VEFA) et la valeur de ses actifs immobiliers à la date d'arrêt du Bulletin Trimestriel

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

98,7%

Évolution de la société

NOUVEAUX CAPITAUX COLLECTÉS

6 204 200 €

au cours du 4^e trimestre 2023

CAPITALISATION

165 257 400 €

au 31-12-2023

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

9 ans

NOMBRE D'ASSOCIÉS

1 983

PARTS EN ATTENTE DE RETRAIT

0

Source des données chiffrées : ALTIXIA REIM. Les montants d'acquisitions sont droits inclus/acte en main. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs. Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs. L'investissement dans cette SCPI comporte des risques, dont le risque de perte en capital.

LA MINUTE PÉDAGOGIQUE de la Libellule

La minute pédagogique n'a pas vocation à se substituer à la documentation réglementaire dont le souscripteur doit prendre connaissance avant la réalisation de son opération, et plus particulièrement les risques liés à ce type de placement immobilier : risque de liquidité, risque de perte en capital, risque de variation de revenus, risque de durabilité mais également les risques liés à l'endettement de la SCPI. Le détail de ces risques figure dans la note d'information de la SCPI.

LE PLAN DE MERCHANDISING IMMOBILIER

Aujourd'hui, plongeons-nous dans le monde du **plan de merchandising immobilier**, une stratégie d'aménagement commercial visant à créer des quartiers dynamiques et adaptés aux besoins de la population. C'est bien plus qu'un simple arrangement d'espace, c'est une véritable orchestration entre les acteurs immobiliers et les autorités locales.

Nous vous présentons ci-dessous les principales modalités.

Pour mieux comprendre !

Le terme « plan de merchandising » désigne généralement l'**agencement**, c'est-à-dire la mise en valeur d'un espace de vente d'un commerce (vitrines, têtes de gondole, rayonnage...).

Ce terme désigne aussi, en urbanisme, l'**organisation des surfaces commerciales** d'un territoire ou d'un quartier et c'est précisément ce cas que nous souhaitons partager ici avec vous !

UNE COLLABORATION ENTRE COMMERCIALISATEUR, PROPRIÉTAIRE ET MAIRIE



Le plan de merchandising commence par une collaboration étroite entre le propriétaire, le commercialisateur et la municipalité. Ensemble, ils analysent les besoins du quartier, les tendances de consommation, et la démographie locale pour définir les activités idéales.

Il est ainsi indispensable de réaliser une analyse de la population (âge, mixité socio-professionnelle) afin de déterminer avec pertinence le type d'activités à installer.

LE MODELAGE DES CELLULES COMMERCIALES



Une fois les activités sélectionnées, il conviendra de « modeler les cellules commerciales », c'est-à-dire organiser avec le ou les promoteur(s) les besoins techniques des magasins.

Par exemple, un restaurant aura besoin d'une gaine d'extraction de fumées, et idéalement de suffisamment d'espace sur la voie publique pour y installer une terrasse. Il aura également besoin d'un tarif jaune, d'une puissance électrique comprise généralement entre 60 et 120 kilovoltampère (KVA).

Un magasin de prêt-à-porter aura besoin un grand linéaire de vitrines par rapport à la surface louée ce qui ne sera pas nécessaire pour une crèche qui ne pourra pas payer par ailleurs le même niveau de loyer/m².

EVITER LES INCOMPATIBILITES & FAVORISER LES SYNERGIES



Afin de respecter les spécificités de chaque commerce, on évitera d'installer un chocolatier, un boucher ou un fromager avec une vitrine « plein sud » dont ils ne pourront pas profiter pleinement du fait d'un risque de pénétration des denrées.

Il peut être à l'inverse judicieux d'installer un cabinet médical à côté d'une crèche.

LA CREATION DE CELLULES SUR-MESURE



Les surfaces commerciales idéales sont souvent créées par multiple de 80 m² (ex : 80/160/240/320 m²), permettant une flexibilité pour des activités variées. Ces cellules peuvent être réunies si nécessaire, offrant un agencement adaptatif. Toutes ces caractéristiques techniques se déterminent avec l'architecte du promoteur pour qu'il les intègre dans ses plans et son dossier de permis de construire.

Les cellules de 80m² peuvent être mitoyennes pour être réunies.

Ces petites surfaces correspondent généralement à des activités de salon de coiffure, pressing, caviste, institut de beauté, fleuriste.

LE SEQUENÇAGE DES ACTIVITÉS

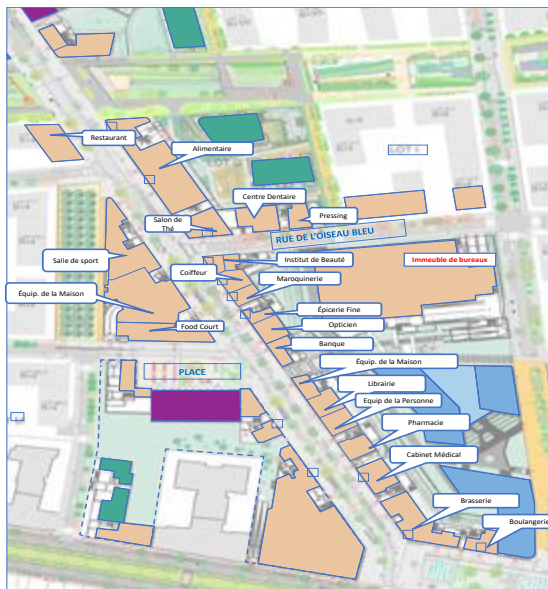


En termes d'activités, la commercialisation débute généralement par une boulangerie, car c'est une activité « primaire » et qui fonctionne dès son ouverture. Cette phase peut débiter très en amont, une fois le permis de construire obtenu, donc bien avant que l'actif ne soit construit. On signe alors avec le locataire un BEFA (Bail en Etat Futur d'Achèvement). Ce BEFA prendra effet à la livraison par le promoteur.

Aussi, on cherchera à faire venir une « locomotive », c'est-à-dire une enseigne nationale (souvent un petit supermarché). Cette activité, également « primaire » permet de garantir, un flux de clientèle à venir et permettra de commercialiser dans de bonnes conditions les commerces suivants.

On évite dans la mesure du possible de doubler des activités pour ne pas créer de la concurrence ; mais si la profondeur de marché est suffisante, il est tout à fait envisageable d'organiser un plan de merchandising avec quelques activités répétées et de préférence assez éloignées physiquement.

UN PLAN DE MERCHANDISING IMMOBILIER CHEZ ALTIXIA



En conclusion, la mixité locative et la création de cellules adaptées font toute la différence. Un plan de merchandising bien orchestré garantit une vie de quartier florissante et pérenne, un investissement judicieux pour le bien-être de tous.



RÉDIGÉ PAR MICHEL ZNATY
DIRECTEUR ASSET MANAGEMENT - ALTIXIA REIM



ACQUISITION IMMOBILIÈRE du trimestre



Date d'acquisition	21-12-2023
Montant (acte en main)	env. 2,3 M€
Surface	285 m ²
Taux de rendement potentiel (loyer HT/Prix AEM)	supérieur à 7 %
Nombre de locataires	1

Commerce – DUBLIN (Irlande)

ALTIXIA REIM a acquis, le 21 décembre 2023, un actif immobilier monolocataire de 285 m² en centre-ville de Dublin.

Un actif Prime

Cet actif prime est idéalement situé au cœur de Dublin, dans le quartier de Trinity College, véritable épicerie de la ville où se mêlent tourisme, vie étudiante, bureaux et logements. Proche du quartier central des affaires, de nombreux hôtels se trouvent à proximité, tout comme le Trinity College, université réputée, et la principale artère commerçante de Dublin, Grafton Street.

Un commerce de proximité typique d'outre-Manche

L'actif est occupé par l'enseigne Circle K, filiale du groupe Couche Tard, n°2 mondial de l'épicerie alimentaire (derrière Walmart), avec un CA 2022 de 62 Mds\$ canadiens. Le groupe s'est implanté il y a 3 ans à Dublin avec l'acquisition d'une dizaine de locaux.

Il s'agit de locaux de type Relais que l'on trouve en gare, largement répandu au Royaume-Uni et en Irlande : des locaux ouverts de 6h à 23h, une offre variée de snacking et la sous-location d'une partie du local à l'enseigne de restauration Subway.

Une acquisition clé pour ALTIXIA REIM qui ambitionne de poursuivre ce positionnement à l'étranger.



CESSION IMMOBILIÈRE du trimestre



Rueil malmaison – ZAC ARSENAL (92)

Le local d'angle de 187 m² a été cédé à un laboratoire d'Analyses (enseigne Ouilab). Cette première vente d'un commerce à un utilisateur a permis de générer une plus-value de 56% par rapport à son prix d'acquisition, et de 40% par rapport à la valeur d'expertise à fin 2022

Cession partielle représentant 15% de la surface totale de l'actif de Rueil ICADE

Date d'acquisition	30-04-2019
Date de cession	28-12-2023
Prix de cession net (en QP)	671 713 €
Surface du lot cédé (en QP)	93 m ²



PATRIMOINE IMMOBILIER

au 31 décembre en quote-part de la SCPI



Perspective - Mondeville - photo non contractuelle

VOLUME D'INVESTISSEMENT

134,9 M€

RENDEMENT MOYEN BRUT

6,36 % base : loyers réels ou prévisionnels HT sur prix d'acquisition acte en main

SURFACES CONSTRUITES

44 291 m²

SURFACES LOUÉES

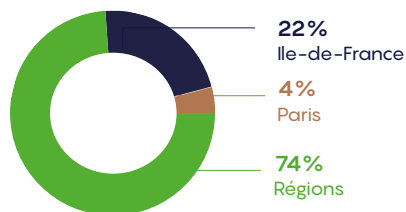
41 509 m²

SURFACES VACANTES

2 783 m²

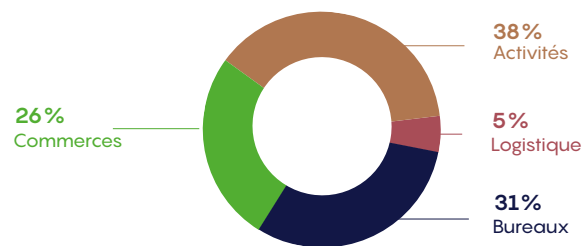
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(en % de la valeur vénale à terminaison au 31-12-2023)



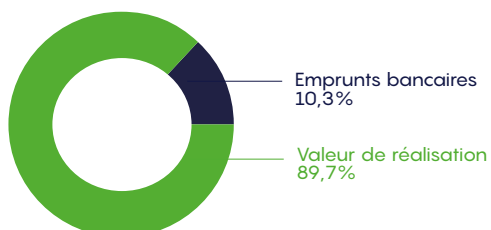
LES SECTEURS IMMOBILIERS D'ALTIXIA CADENCE XII

(en % de la valeur vénale à terminaison au 31-12-2023)



DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en % de la valeur du patrimoine immobilier au 31-12-2023)



Votre patrimoine SCPI

Visionnez la carte des actifs
immobiliers de votre SCPI

[Cliquez ici](#)



SITUATION LOCATIVE

au 31 décembre en quote-part de la SCPI

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

97,4%

DURÉE MOYENNE RESTANTE DES BAUX (WALT)

5,53 ans

LOYERS ET REMUNERATIONS DES FONDS INVESTIS

2 345 058 €

Le **Taux d'Occupation Physique (TOP)** se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Le **Taux d'Occupation Financier (TOF)** se détermine depuis le 1^{er} janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

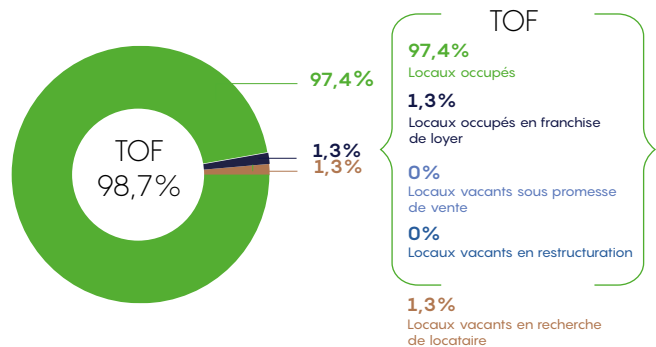
98,7%

DURÉE MOYENNE FERME DES BAUX (WALB)

2,70 ans

DÉCOMPOSITION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Ce graphique vous permet d'appréhender la vacance réelle du patrimoine de votre SCPI en fin de période (1,3%) et celle liée aux franchises de loyers (1,3%) qui correspond à une absence de loyers sur une période limitée (suite à l'entrée d'un nouveau locataire).



LES MOUVEMENTS LOCATIFS du trimestre

ENTRÉES	Locataire	Surface (quote-part)	Loyer annuel (quote-part)
NOISY-LE-SEC	THE RANCH	98,12 m ²	21 586 €
CHAMBLY	CREPE TOUCH	202,5 m ²	36 000 €
CHAMBLY	MAXXILOT	432,5 m ²	50 000 €
SORTIES			
BOIGNY-SUR-BIONNE	IBM	869 m ²	95 557 €
BOIGNY-SUR-BIONNE	NUOMA	181 m ²	19 910 €

CHAMBLY (60)

Le retail park de 18 232 m² comprenant 20 locataires est loué à 100%.

Un nouveau bail à été signé avec une crêperie « CREPE TOUCH » sur une surface de 405 m² + terrasse pour un loyer annuel de 72 000 € et ayant pris effet le 15 octobre 2023. Cette activité vient remplacer un centre de réalité virtuelle. L'ouverture au public est prévue en février 2024.

Le site accueillera également l'enseigne discount Maxxilot en complément de Stokomani déjà présent. Cette activité qui se développe s'installe sur un local de 875 m² occupée jusqu'en juin 2023 par Natureo, supermarché alimentaire bio. Le bail a rapidement été signé pour une prise d'effet au 1er novembre 2023 au loyer annuel de 100 000 €.

MONDEVILLE (14)

Tous les commerces sont ouverts au public, Le trampoline park You Jump est la dernière enseigne à avoir ouvert ses portes fin octobre 2023.

NOISY-LE-SEC (93)

Le site est loué à 95%, seule une surface de 237 m² est en cours de commercialisation.

Le bail signé avec le restaurateur « The Ranch » a pris effet en octobre 2023. Les travaux sont en cours.

ST PRIEST

Le locataire NewDeal libérera début 2024 une surface de 1 991 m² (sur 4 478 m²) dont 60% de locaux d'activité et le solde de bureaux. Ces surfaces prochainement vacantes sont en cours de commercialisation. Un renouvellement du bail avec le locataire est en cours de finalisation.

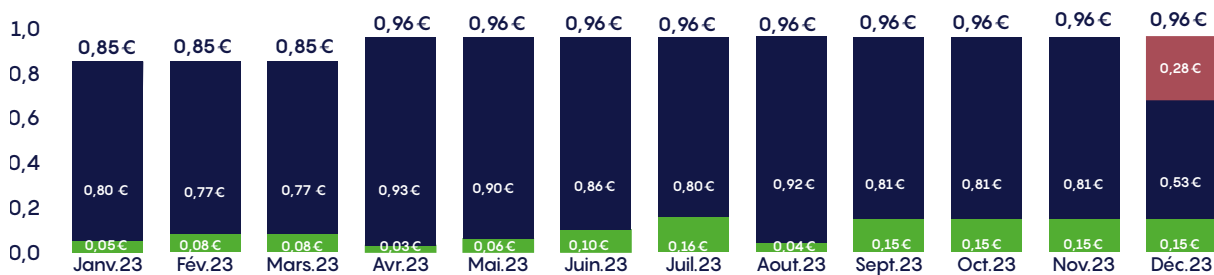
D'importants travaux de remplacement du réseau de chauffage/ventilation/climatisation seront lancés en 2024.



REVENUS DISTRIBUES

MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES EN EURO PAR MOIS /PART

■ revenus fonciers ■ revenus financiers ■ plus-value



La distribution au titre du 4^{ème} trimestre est de 2,88 € par part (soit 0,96 € par mois), un montant en ligne avec ce qui avait été annoncé dans le précédent Bulletin Trimestriel. Cette distribution comprend la plus value réalisée lors de la cession intervenue le 28 décembre 2023 d'un lot de commerce du quartier de l'Arsenal à Rueil Malmaison, pour un montant de 0,28 € par part. Le montant net versé au titre de la plus value après paiement de l'impôt sur la plus value acquitté pour le compte des associés est de 0,24 € par part.

Compte tenu des distributions effectuées au titre de l'année 2023, le taux de distribution (1) annuel est de **5,60%**.

(1) Le taux de distribution (TD) annuel correspond au dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année par le prix de souscription au 1er janvier.

PROCHAINS VERSEMENTS DE REVENUS

29/02 - 29/03 - 30/04

COMPRENDRE VOTRE RÉMUNÉRATION

sources de revenus de votre scpi

Votre SCPI est susceptible d'encaisser différentes natures de revenus :

- des loyers versés par les locataires ;
- des intérêts financiers provenant des sommes placées et non encore investies en immobilier ;
- le cas échéant, d'une rémunération versée pendant la phase de construction d'un bien acquis en l'État Futur d'Achèvement ;
- ou le prélèvement d'une partie du report à nouveau ; et,
- des dividendes versés à la SCPI par les sociétés immobilières dont elle détient des parts ou actions

Les plus-values réalisées lors de vente d'immeubles peuvent également venir compléter les sommes pouvant être distribuées aux porteurs de parts.

Afin de former le revenu distribuable aux associés, les revenus immobiliers sont minorés des charges immobilières (charges non récupérables auprès des locataires), des éventuels intérêts d'emprunt ou frais financiers supportés, de la rémunération de la Société de Gestion, des honoraires dus aux prestataires tels que les experts immobiliers, le dépositaire, ou le Commissaire aux Comptes.

Une fois constatés dans les comptes de votre SCPI, ces revenus minorés des charges sont par la suite reversés mensuellement aux associés porteurs de parts par la Société de Gestion. Les acomptes sur distribution versés par votre SCPI font l'objet d'un audit et d'un rapport du Commissaire aux Comptes. Ces versements mensuels vous permettent d'accéder à une épargne tangible qui vous rémunère tous les mois.



MARCHÉ DES PARTS & ÉVOLUTION DU CAPITAL

	31-12-2022	31-12-2023
Nouvelles parts émises au cours du trimestre		32 164
Retraits de parts		1 143
Parts en attente de retrait		0
	31-12-2022	31-12-2023
Nombre d'associés	1 392	1 983
Nombre de parts	633 756	826 287
Capital nominal	95 063 400 €	123 943 050 €
Capitalisation	126 751 200 €	165 257 400 €
Capital plafond statutaire	200 000 000 €	500 000 000 €

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION

Au cours du 4^{ème} trimestre, la capitalisation a évolué de 159 053 200 € à 165 257 400 €.

La capitalisation correspond à la taille de votre SCPI, soit le nombre de parts au capital multiplié par le prix de souscription en vigueur d'une part. La SCPI Altixia Cadence XII peut être souscrite tant que le capital nominal plafond statutaire n'est pas atteint.

Comprendre la SCPI

Découvrez notre rubrique
pour tout savoir de la SCPI

[Cliquez ici](#)



POUR EN SAVOIR PLUS

Mes documents EN LIGNE

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver dans **votre Espace Client Altixia** l'ensemble des documents dont vous auriez besoin : attestation de propriété de parts, bulletin d'information, documents pédagogiques, attestation fiscale, revenus distribués, détail de vos souscriptions et de votre portefeuille, etc.

Pour y accéder, rien de plus simple :

1. Cliquer sur l'icône « **mon espace** » en haut à droite sur la page d'accueil de www.altixia.fr,
2. **Votre identifiant** : saisissez **votre adresse mail** que vous nous avez communiquée à la souscription et sur laquelle nous vous adressons vos communications,
3. **Cliquer sur « mot de passe oublié »** pour recevoir votre mot de passe initial par mail... et voilà, vous pouvez accéder à votre espace après avoir validé les conditions générales d'utilisation du site par réception d'un SMS.

Mes documents

Retrouvez ici vos documents personnels ainsi que les dernières informations relatives à vos investissements en parts de SCPI.

Mes documents personnels

- [Mon bordereau fiscal 2022](#)
- [Mon bordereau fiscal 2022](#)
- [Mon bordereau fiscal 2021](#)
- [Mon bordereau fiscal 2020](#)
- [Mon bordereau fiscal 2019](#)
- [Convention générale d'utilisation de l'extranet](#)
- [Attestation de propriété de parts](#)

Divers

- [Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Cadence XII](#)
- [Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Commerces](#)
- [Minute pédagogique - Les investissements d'une SCPI](#)
- [Minute pédagogique - valeur de réalisation et de reconstitution](#)
- [Minute pédagogique - Report à nouveau](#)

Bulletin trimestriel d'information

- [Bulletin trimestriel d'information - 4T2022 - SCPI Altixia Cadence XII](#)
- [Bulletin trimestriel d'information - 4T2022 - SCPI Altixia Commerces](#)

Impôt sur les revenus

- [Notice Fiscale](#)

Découvrez [votre espace client dédié](#)



www.altixia.fr

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 / serviceclient@altixia.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

LES PARTS DE SCPI

Modalités de souscription

Le prix de souscription de la part correspond au montant à verser pour acquérir une part de la SCPI. Le montant de la part d'ALTIXIA Cadence XII s'élève à 200 € :

- Valeur Nominale : 150 €
- Prime d'émission : 50 €

Le prix de souscription est déterminé par la Société de Gestion, et est conforme aux exigences de l'AMF. Il s'entend frais inclus.

Un minimum de 10 parts est exigé lors de la première souscription.

Délai de mise en jouissance

L'entrée en jouissance des parts est le 1^{er} jour du sixième mois qui suit l'enregistrement de la souscription par la Société de Gestion.

Il s'agit du délai entre la date d'acquisition des parts et la date à laquelle ces parts donnent droit à dividendes.

Distribution des revenus

La distribution des revenus est mensuelle et intervient le dernier jour ouvré du mois qui suit le mois concerné.

Conditions de retrait

La SCPI ALTIXIA Cadence XII est une SCPI à capital variable. Tout associé a le droit de demander la vente de tout ou partie de ses parts, en réalisant une demande de retrait.

Le prix reçu lors d'un retrait de part correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

Le prix de retrait de la part d'ALTIXIA Cadence XII est de 182 euros :

- Prix de souscription : 200 €
- Commission de souscription : 18 €
- Prix de retrait : 182 €

Les demandes de retrait sont satisfaites, en l'absence de fonds de rachat, uniquement s'il existe des demandes de souscription. Les demandes sont traitées par ordre chronologique de réception par la Société de Gestion. Le délai de règlement, lorsqu'il existe des souscriptions venant en contrepartie des demandes de retrait, est d'environ un mois.

Pour effectuer une demande de retrait, l'associé doit adresser par écrit, sous un format recommandé, sa demande de retrait de parts en précisant la SCPI concernée, la quantité de parts à retirer et la valeur de retrait d'une

part. Un formulaire est adressé sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Cessions directes

Les associés peuvent céder leurs parts à d'autres associés ou à des tiers. Les conditions de cette cession sont libres, sous réserve d'agrément de la Société de Gestion. S'agissant d'une cession directe, il appartient à l'associé de trouver un acquéreur, sans l'intervention de la Société de Gestion et d'effectuer, sous sa responsabilité, toutes les formalités de cession, notamment le paiement des droits d'enregistrement de 5 %.

LA FISCALITÉ DES REVENUS

ALTIXIA REIM mettra à votre disposition chaque année un document simple vous détaillant les informations à reporter sur votre déclaration de revenus au titre des parts de vos SCPI.

Les équipes de la Société de Gestion seront mobilisées pour répondre à toutes vos sollicitations.

Revenus fonciers

Les SCPI sont des sociétés fiscalement transparentes et à ce titre, n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés dans la rubrique des revenus fonciers pour les porteurs de parts, personnes physiques et soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Le revenu foncier imposable pour chaque associé correspond à sa quote-part des loyers encaissés par la SCPI diminués des charges déductibles. Le régime du micro-foncier peut être applicable sous certaines conditions (dont la détention d'un bien immobilier donné en location nue).

Revenus financiers

Les produits financiers encaissés par la SCPI sont soumis, pour les personnes physiques, au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 % auquel il faut ajouter les prélèvements sociaux de 17,2 % soit une imposition totale de 30 %. Les contribuables peuvent, si cela est plus intéressant, opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Altixia REIM, pour des raisons écologiques, économique pour votre SCPI et de richesse de l'information (possibilité de cliquer sur des liens « pour en savoir plus ») a opté pour une diffusion digitale de l'information à ses associés. Cela est conforme à la décision validée sur le bulletin de souscription. Pour autant, il vous est bien entendu possible de changer d'avis en nous adressant votre demande par mail ou par courrier.

Lexique

Délai de mise en jouissance

Délai entre la date de souscription et la date à laquelle les parts commencent à générer des revenus à leur titulaire.

Exemple : le 1^{er} jour du 6^e mois. Pour une souscription enregistrée au mois de mars, les parts entreront en jouissance le 1^{er} septembre. L'associé percevra ses 1^{ers} revenus fin octobre correspondant à ses parts en jouissance.

Valeur de retrait

Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

Capitalisation

Il s'agit du nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

Taux de distribution

Il s'agit du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé versé au titre d'un exercice (intégrant l'ensemble des distributions exceptionnelles y compris distributions de plus-values), rapporté au prix de souscription de la part au 1^{er} jour de l'exercice considéré.

TOF (taux d'occupation financier)

Ce taux se détermine depuis le 1^{er} janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

TOP (taux d'occupation physique)

Ce taux présente le rapport entre la surface du patrimoine loué et la surface totale du patrimoine de la SCPI. Le taux d'occupation physique est une photographie du patrimoine à un instant T.

Valeur vénale du patrimoine

Il s'agit de la valeur établie par les experts immobiliers à l'issue de l'évaluation faite des actifs immobiliers.

Valeur de réalisation

Elle correspond à la valeur vénale du patrimoine augmentée de la valeur nette des autres actifs et diminuée des dettes. Il s'agit de la valeur nette réelle de la société.

Valeur de reconstitution

Il s'agit de la valeur de réalisation augmentée de l'ensemble des frais nécessaires à la reconstitution de la société (frais d'actes, commission...). Cette valeur correspond à la valeur que devrait avoir la part afin que le prix payé soit identique entre les nouveaux souscripteurs et les associés, déjà porteurs de parts.

Durée moyenne ferme des baux (WALB)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

Durée moyenne restante des baux (WALT)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.